

Aux communes du Valais romand

Martigny, le 23 juin 2023

g.carron@arvr.ch  
079 669 43 36

## **Pénurie d'énergie – Soutien aux communes**

### Communication

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre assemblée générale du 15 juin 2023 a mis en évidence la nécessité de nous organiser collectivement pour relever les défis que nos communes rencontrent dans la préparation et la mise en œuvre de leurs plans de continuité des activités (PCA) en cas de délestage d'électricité ou de blackout.

Conformément à l'article 6 de la loi valaisanne sur les communes (RS 175.1), qui traite des attributions et de la souveraineté territoriale, chaque commune a le devoir de garantir l'approvisionnement en énergie et de l'adoption de mesures en vue de remédier aux éventuelles carences en matière d'approvisionnement en énergie, denrées alimentaires et autres produits de première nécessité. L'uniformisation des pratiques a été évoquée comme une solution pour pallier aux éventuelles carences dans ce domaine, limitant ainsi les disparités entre les communes.

### **Points de rencontre d'urgence (PRU)**

**Canton** ⇔ organe communal de conduite ⇔ exécutif communal

Le Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM) a donné des directives pour la mise en place des PRU. Nous recommandons aux exécutifs communaux de contacter directement leurs états-majors de crise pour obtenir des informations sur la situation dans leur commune. Le Canton adressera sous peu un courrier d'information aux autorités communales et convoquera une séance dans le courant du mois de septembre 2023.

### **Plan OSTRAL**

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur le délestage du réseau, l'article 6 prévoit que les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) communiquent les périodes de délestage et les secteurs de zone de desserte visés et informent à temps les communes, les cantons et les consommateurs finaux concernés.



## Plan de continuité de l'activité (PCA) Exécutif communal

Chaque exécutif communal doit avoir des PCA adaptés pour assurer la continuité des tâches essentielles en toutes circonstances. Des réflexions sont en cours pour identifier les points d'attention et les infrastructures critiques communes à toutes les administrations communales. L'Antenne et la HES-SO Valais-Wallis travaillent actuellement sur un fichier modèle qui servira pratiquement aux communes. Ce document identifiera les activités vitales des administrations et fournira des pistes pour les maintenir en activité en cas de crise énergétique. Ce document pourra ensuite servir de base de travail entre les communes et leurs GRD respectifs. Un délai de rendu est fixé au **15 septembre 2023**.

## Recensement des personnes à risque Exécutif communal

L'Antenne analyse actuellement les procédures possibles pour aider les communes à caractériser les personnes à risque et à formellement les identifier sur leur territoire, notamment en collaboration avec la Ligue pulmonaire valaisanne. Une fiche pratique sera rédigée dans ce sens. Un délai de rendu est fixé au **15 septembre 2023**.

En outre, nous encourageons toujours l'échange continu de bonnes pratiques pour renforcer notre efficacité collective. Merci à celles et ceux qui ont déjà partagé leurs expériences en matière de gestion de crises. Nous vous invitons à continuer à nous faire part de vos réflexions à l'adresse suivante : [energie@arvr.ch](mailto:energie@arvr.ch).

Pour plus d'informations, veuillez consulter les documents de base disponibles sur [notre page internet dédiée](#).

2 / 2

Bien entendu en restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus cordiales.

Philippe Varone  
Président

Grégory Carron  
Directeur